Transmis au représentant de l'Etat le 13 DEC. 2019

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 décembre 2019, à compter de 18 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 28 novembre 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume à BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, préside la séance.

Membres titulaires présents :

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOLLET, Yann BOURSEGUIN, Jean GASIGLIA, Didier MOELO, Marc GRICOURT, Odile SOULES, Benjamin VETELE, Fabienne QUINET, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Annick VILLANFIN, Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Marylène DE RUL, Louis BUTEAU, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Henri BURNHAM, François CROISSANDEAU, Eliane GENUIT, François BORDE, Georges HADDAD, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Gérard CHARZAT, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT, Yves BARROIS, Nicole LE BELLU, Philippe MASSON, Jean-Marc MORETTI, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY

Pouvoirs :

Yves CROSNIER-COURTIN donne procuration à Pierre LESCURE, Myriam COUTY donne procuration à Jérôme BOUJOT, Gildas VIEIRA donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Ozgur ESKI donne procuration à Marc GRICOURT, Denys ROBILIARD donne procuration à Yann BOURSEGUIN, Yves OLIVIER donne procuration à Odile SOULES, Sylvie BORDIER donne procuration à Corinne GARCIA, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Catherine MONTEIRO donne procuration à Fabienne QUINET, Denis LEPRAT donne procuration à Gérard CHARZAT, Eveline MARIER donne procuration à François CROISSANDEAU, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Georges HADDAD, Alain VEE donne procuration à Alain TONDEREAU, Didier PIGOREAU donne procuration à Benoît SIMONNIN, Elie GILBERT donne procuration à Jean GASIGLIA, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET

Membres suppléants présents :

Eric JANVIER

Membres titulaires excusés :

Chantal REBOUT, Elise BARRETEAU, Jacques CHAUVIN, Véronique REINEAU, Jean-Luc MALHERBE, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER, Stéphane LEDOUX, Serge GUIMARD, Joël PASQUET, Annie BARBOUX, Stéphane BAUDU, Didier GUILLON, Nadine SEGRET, Pierre MONTARU

Secrétaire de séance :

Monsieur Yannick SEVREE

N° A-D-2019-319	**CULTURE** – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2020 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur – adoption du règlement d'utilisation d'internet, des postes informatiques et des services multimédia

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc MORETTI

N° A-D-2019-319	**CULTURE** – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2020 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur – adoption du règlement d'utilisation d'internet, des postes informatiques et des services multimédia

Rapport :

Par délibération n° A-D-2018-309 du 6 décembre 2018, le conseil communautaire adoptait les tarifs des abonnements, des prestations et de la location de l'auditorium, ainsi que les évolutions du règlement intérieur des bibliothèques d'Agglopolys.

8 203 abonnements et réabonnements ont été souscrits entre le 30 septembre 2018 et le 30 septembre 2019, dont 5 480 à la bibliothèque Abbé-Grégoire (soit 67 % des abonnés), 2 373 à la médiathèque Maurice-Genevoix (soit 29 % des abonnés), et 350 à la médiathèque de Veuzain/Loire (soit 4 % des abonnés). Les moins de 25 ans représentent 51 % des abonnés (abonnements gratuits pour Agglopolys) et l'abonnement principal, destiné aux particuliers, représente 96 % du total des abonnements.

Les autres abonnements (WEB, AME, CE, associations, etc.) représentent donc 4 % du total.

Les différents tarifs proposés au sein des bibliothèques ayant connu une évolution significative en 2017, il est proposé de reconduire en 2020 les tarifs votés pour l'année 2019 qui garantissent une vraie lisibilité.

L'année 2020 verra une évolution importante qui concernera la Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix, et plus particulièrement au sein des sections PRIAM (Presse, Recherche d'Informations, Apprentissages Multimédia) et ETNA (Espace Technologies Numériques et Autoformation), avec la mise en place d'un logiciel permettant aux usagers de se connecter en totale autonomie sur les postes informatiques mis à leur disposition. Ils pourront, depuis ces postes, gérer eux-mêmes leurs impressions et les régler au moyen d'un porte-monnaie électronique.

A l'occasion de cette évolution du service, le règlement d'utilisation d'Internet, des postes informatiques et des services multimédia a été modifié. Sa nouvelle version est proposée pour validation, ainsi que le règlement intérieur des bibliothèques.

Il est proposé de modifier l'article 1-1.2 du règlement afin de mentionner que l'inscription ou la réinscription des mineurs doit obligatoirement être faite par un des membres majeurs de la famille et en présence du responsable légal si l'enfant a moins de 12 ans.

Par ailleurs les fonds des bibliothèques permettant d'augmenter le nombre de prêt des disques vinyles, il est proposé de passer de un à deux.

TARIFS BIBLIOTHEQUES - ABONNEMENTS

	AGGLO 2019	**AGGLO 2020**	Hors agglo 2019	**Hors agglo 2020**
Abonnement – tarif normal 15 imprimés (livres, presse, partitions) + 10 CD et 2 vinyles + 5 DVD + 1 jeu vidéo + 1 liseuse + accès internet et ressources numériques en ligne et sur place	15,00 €	**15,00 €**	20,00 €	**20,00 €**
Abonnement – tarif réduit Moins de 25 ans, titulaires du passeport culturel étudiant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH, ASS, ASPA. Personnel des bibliothèques communales et/ou associatives des communes de l'Agglomération Mêmes ressources	Gratuit	**Gratuit**	2,00 €	**2,00 €**
Abonnement découverte pour les jurés du prix Emmanuel-Roblès du 1er mars au 1er septembre (non renouvelable)	Gratuit	**Gratuit**	Gratuit	**Gratuit**
Abonnement pour les enseignants du réseau Cadences 40 imprimés + 30 CD et 2 vinyles + 15 partitions	Gratuit	**Gratuit**	Gratuit	**Gratuit**
JASP : Jeune Abonnement Services sur Place	Gratuit	**Gratuit**	2,00 €	**2,00 €**
Abonnement web (internet) Consultation internet et initiations	Gratuit	**Gratuit**	2,00 €	**2,00 €**
A.M.E. : abonnement minimum d'emprunt pour les personnes en hébergement dans des structures sociales (hébergement d'urgence, insertion...) 5 imprimés (BD, livres, revue) + accès internet + 1CD ou 1 DVD	Gratuit	**Gratuit**	2,00 €	**2,00 €**
Abonnement 6 mois – sur présentation d'un justificatif	La moitié du tarif en vigueur	**La moitié du tarif en vigueur**	La moitié du tarif en vigueur	**La moitié du tarif en vigueur**
Modification d'abonnement	Ecart entre deux abonnements	**Ecart entre deux abonnements**	Ecart entre deux abonnements	**Ecart entre deux abonnements**
Comité d'entreprise ou assimilé	10,00 €	**10,00 €**		
Associations / institutions				
Associations à but non lucratif, institutions de l'Agglomération 40 imprimés + 30 CD et 2 vinyles + 15 partitions	10,00 €	**10,00 €**	20,00 €	**20,00 €**
Enseignants du primaire,du secondaire et du supérieur et assimilés, Agglo et Hors Agglo (communes limitrophes) 40 livres + 1 valise de lecture suivie + 30 CD et 2 vinyles + 15 partitions	Gratuit	**Gratuit**	20,00 €	**20,00 €**
Services de la Ville de Blois, d'Agglopolys et du CIAS 40 imprimés + 30 CD et 2 vinyles + 15 partitions	Gratuit	**Gratuit**		
Assistantes maternelles 40 imprimés + 30 CD et 2 vinyles + 15 partitions	Gratuit	**Gratuit**	20,00 €	**20,00 €**

AMENDES	TARIFS 2019	**TARIFS 2020**
- par semaine de retard et par document	0,15 €	**0,15 €**
- remboursement des documents non retournés	sur facture montant réel du document	**sur facture montant réel du document**
- frais de dossiers recouvrement	15,00 €	**15,00 €**
- renouvellement carte abonné perdue	2,00 €	**2,00 €**

PRESTATIONS	TARIFS 2019	**TARIFS 2020**	
- photocopies : cartes prépayées	2,00 € 4,00 €	**2,00 €** **4,00 €**	pour 10 copies pour 20 copies
- impressions divers : biblio, reproduction microformes	0,20 €	**0,20 €**	la feuille couleur
- impression à l'unité depuis les postes de l'EPN*	0,20 €	**0,20 €**	La feuille noir et blanc
- impression à l'unité depuis les postes de l'EPN*	0,50 €	**0,50 €**	la feuille couleur
- impressions noir et blanc : cartes prépayées	1,00 € 2,00 € 4,00 €	**1,00 €** **2,00 €** **4,00 €**	pour 5 copies pour 10 copies pour 20 copies
- impressions couleur – cartes prépayées :	2,50 €	**2,50 €**	pour 5 copies
- photographie numérique	0,75 €	**0,75 €**	le fichier .jpg
- consultation Internet – carte abonné valide	Gratuit	**Gratuit**	1 h maxi / jour
- prêt inter bibliothèques	7,00 €	**7,00 €**	par document
- envoi de documents :	1,00 € 2,00 €	**1,00 €** **2,00 €**	< à 50 g > à 50 g

*Espace Public Numérique

BIBLIOTHEQUE – LOCATION DE L'AUDITORIUM		
Prestations	Tarifs 2019	**Tarifs 2020**
Location de l'auditorium : * journée * ½ journée	 270 € 135 €	 **270 €** **135 €**
Frais de gestion (par dossier)	12 €	**12 €**
Technicien : * taux horaire du lundi au samedi (7h/22h) * taux horaire dimanche et jour férié (7h/22h) * taux horaire de nuit du lundi au samedi, dimanche et jour férié (22h/7h)	 17 € 29 € 33 €	 **17 €** **29 €** **33 €**
Forfait nettoyage	46 €	**46 €**
Sécurité (SSIAP 1) : * taux horaire du lundi au vendredi avant 8h et à partir de 19h30, et le samedi avant 8h et à partir de 19h * taux horaire dimanche et jour férié	 25 € 45 €	 **25 €** **45 €**

Le règlement par le biais de bons « Passeport Temps Libre » délivré par la CAF est autorisé.

Proposition :

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- adopter les tarifs des abonnements, prestations et location de l'auditorium comme présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2020 ;

- adopter les modifications du règlement intérieur et le nouveau règlement d'utilisation d'Internet, des postes informatiques et des services multimédia ;

- accepter le règlement par bons « Passeport Temps Libre » ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe DEGRUELLE

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 Rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.